

COMMENT FAIRE MES CHOIX DANS L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL ?

Le principe de la mobilité : il s'agit de valider des enseignements de votre cursus d'origine par des enseignements suivis et obtenus dans l'université d'accueil.

► **Établissement du programme pédagogique ou contrat d'études ou « learning agreement »** : vous commencez à le bâtir dès que vous avez connaissance de votre destination de mobilité, au lendemain de la commission de sélection.

Un équilibre parfois difficile à trouver... Il n'est pas obligatoire de faire correspondre exactement les enseignements des deux établissements. Il est recommandé de profiter de l'offre de formation spécifique de l'université d'accueil. **Cependant, les projets et séminaires – ou équivalents des séminaires lorsqu'il y en a - sont obligatoires. En tout état de cause, vous devrez vous conformer à l'avis de votre enseignant référent.**

► **Respect des ECTS/ charges horaires :**

❖ **Pour ERASMUS** : selon que vous partiez en 3^{ème} année, 4^{ème} année ou semestre 9, le nombre d'ECTS avec lequel vous devez revenir sera différent ; en effet les ECTS attachés aux enseignements obligatoires, dits « hors mobilité », que vous devrez faire sous la responsabilité d'un enseignant de l'ENSA-M seront déduits de votre charge de cours.

Concrètement, vous pourrez donc revenir avec :

- pour la **3^{ème} année : 48 ECTS**, déduction faite du rapport d'étude (6 ECTS) à faire à distance et des cours exemptés : la méthodologie (1 ECTS), le stage de 1^{ère} pratique (4 ECTS), le cours de langue (1 ECTS).
- pour la **4^{ème} année : 57 ECTS** déduction faite des cours exemptés : les cours de langue (2*1 ECTS) et l'introduction à la recherche (1 ECTS)
- pour le **semestre 9 : 21 ECTS**, déduction faite du mémoire de séminaire (8 ECTS) à faire à distance et du cours de langue (1 ECTS) exempté.

Il convient cependant d'essayer d'équilibrer votre charge de travail sur les deux semestres (3^{ème} et 4^{ème} année).

❖ **Pour les CONVENTIONS** : le principe est de calculer son programme d'études soit en conversion de crédits locaux (Valparaiso, Montevideo), soit en crédits locaux directement.

Qu'il s'agisse d'ERASMUS ou de CONVENTIONS, le contrat pédagogique vous servira de guide (tableau B)



ERASMUS : seuls 3 ECTS de langue du pays d'accueil sur une année sont accordés pour les cours de langue (1,5 ECTS pour 1 semestre).
CONVENTIONS : 50h/60h de langue du pays d'accueil sont autorisées pour une année (25/30h /semestre).

A noter : la plupart des universités européennes utilisent en grande partie les ECTS. Parfois, ces universités utilisent des outils de mesure nationaux mais font apparaître la correspondance dans les relevés de notes entre ces « crédits nationaux » et les ECTS.
Par exemple un CFU italien (credito formativo universitario) correspond à 1 ECTS.

► ***Il est conseillé :***

- De se renseigner tout d'abord par soi-même, sur le site de l'établissement retenu ; les liens vers les sites des établissements ainsi que les liens vers les catalogues de cours sont indiqués dans les tableaux de destinations.
- De s'adresser en cas de besoin à l'administration de l'établissement en question.
- De s'adresser, lorsqu'il y en a, à l'enseignant référent de la destination d'accueil.
- Parallèlement de prendre contact avec les étudiants de l'ENSA-M ayant été ou étant actuellement dans la destination recherchée, ainsi qu'avec les étudiants de nationalité étrangère en séjour à l'ENSA-M (vous pouvez obtenir les coordonnées de ces étudiants auprès du bureau des relations internationales).
- De prendre connaissance des rapports d'expérience de vos camarades sur le Nuage de l'ENSA-M.
- De mettre en place un programme pédagogique cohérent, en lien avec les enseignements de l'ENSA-Marseille et d'établir les correspondances pédagogiques avec l'aide de l'enseignant référent de la destination.
- Enfin de matérialiser ces échanges avec votre enseignant par e-mail, avec copie pour Caroline Pêtre caroline.petre@marseille.archi.fr

Attention : l'enseignant référent n'est pas un « pourvoyeur » de programme pédagogique « clés en mains » : il vous appartient de bâtir votre programme, et d'examiner ensuite avec lui si les correspondances établies sont pertinentes, et au besoin de les modifier avec lui.

Des réunions par destinations avec les enseignants référents seront organisées à partir du mois d'avril.

► ***Vous trouverez :***

- Les liens vers les sites des établissements ainsi que vers les catalogues de cours.
- Les coordonnées des responsables des RI (ERASMUS et CONVENTIONS).
- Les coordonnées des enseignants référents à l'ENSA-Marseille et dans l'établissement partenaire, lorsque ces derniers existent.

Sur les tableaux suivants :

Destinations [ERASMUS](#)

Destinations [CONVENTIONS](#)
